



PLAN INFO

Bulletin Municipal de PLAN (N°26)

Janvier 2021

Dessins des élèves de Plan représentant leur année 2020



- Rétrospective de l'année 2020, une année hors du commun :**
- ◆ **Gestion de la crise sanitaire**
 - ◆ **Travaux de sécurisation routière**
 - ◆ **Plan Action Climat**
 - ◆ **Le retour de l'école à quatre jours**
 - ◆ ...



Dans ce numéro :

<i>L'école</i>	3
<i>Nature et environnement</i>	8
<i>SICTOM des pays de la Bièvre</i>	14
<i>Les finances</i>	16
<i>L'urbanisme</i>	19
<i>Les manifestations</i>	25
<i>Informations diverses</i>	27
<i>Bièvre Isère communauté</i>	30
<i>Les élections municipales</i>	32
<i>Patrimoine</i>	33
<i>Etat civil</i>	35

Si comme chaque année cet éditorial est l'occasion de faire le point sur l'année écoulée, il est certain que 2020 restera longtemps gravé dans nos mémoires. La crise sanitaire que nous vivons actuellement a profondément bouleversé nos manières de vivre. A l'heure où les réseaux sociaux prennent une place de plus en plus importante dans nos vies, nous mesurons à quel point le vrai contact humain est irremplaçable et est nécessaire à notre équilibre psychique. En écrivant cela, je ne peux m'empêcher d'avoir une pensée pour toutes les associations qui essaient d'animer notre village et de provoquer des rencontres. Combien parmi nous sont déçus de ne plus avoir de repas organisés, de loto, d'activités sportives... mais qu'est-ce que cela représente vis-à-vis de ceux qui ont perdu leur emploi ou dont le travail est menacé à cause de la crise économique qui s'amorce. L'histoire nous montre que l'humanité a toujours su rebondir face aux crises, quelles qu'elles soient. Faisons le pari qu'il en sera encore de même dans les années à venir et que nous saurons tirer des leçons de cet épisode inédit.

2020 a aussi été marqué par les élections municipales. Malgré les conditions particulières, vous avez été nombreux à vous exprimer dans les urnes et je vous remercie de la confiance que vous avez placée en nous. Certes, le contexte s'annonce difficile et les incertitudes relativement grandes sur les dotations à venir, mais l'ensemble du conseil municipal est prêt à relever le défi et s'est d'ailleurs mis au travail dès son installation. Je ne m'attarderai pas sur ce dernier point car les multiples actions engagées seront davantage détaillées dans ce bulletin communal (poursuite des travaux de sécurisation routière, aménagement à venir au cimetière, livret d'accueil, environnement, rédaction du bulletin communal...). Lors du premier confinement, chacun a pu prendre conscience de la chance que nous avons de vivre entouré de verdure et dans un environnement paisible. Parmi toutes les actions entreprises, beaucoup œuvreront dans ce sens et nous nous efforcerons de les mener à terme.

Dans la continuité de l'année écoulée, la traditionnelle cérémonie des vœux va devoir être annulée à cause des contraintes sanitaires toujours en vigueur mais si elle avait pu avoir lieu, j'aurais aimé remercier publiquement l'ancien maire Jean-Paul BERNARD pour l'énorme travail qu'il a accompli avec dévouement et passion pendant 31 ans ainsi que l'ensemble des conseiller(e)s et adjoint(e)s qui ont collaboré. La liste est évidemment trop longue pour toutes et tous les citer mais qu'ils sachent que les travaux qu'ils ont ensemble réalisés, marquera le village pour de nombreuses années.

Avant de conclure cet éditorial, je tiens à remercier également l'ensemble du personnel communal pour son implication ainsi que toutes les personnes qui se sont succédées à l'école pour qu'elle puisse fonctionner normalement même en période difficile.

Pour finir, permettez-moi de vous présenter à toutes et à tous une bonne et heureuse année 2021.

L'ECOLE

Les effectifs

Pour cette année 2020-2021, les écoles de notre RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) ont accueilli les enfants nés entre 2010 et 2017.

Les effectifs se répartissent de la manière suivante :

- ♦ **Saint Paul d'Izeaux : 26 élèves** (11 PS, 9 MS et 6 GS)
- ♦ **La Forteresse : 19 élèves** (13 CP et 6 CE1)
- ♦ **Plan : 21 élèves** (5 CE2, 4 CM1 et 12 CM2)



pour un total de **66 enfants**, soit 10 enfants de plus que la rentrée précédente, illustrant ainsi le dynamisme démographique de nos trois petits villages.

L'équipe enseignante et périscolaire

C'est une équipe encadrante quasiment identique à l'année précédente qui est répartie :

- ♦ **Saint Paul d'Izeaux** : enseignante Véronique SIEFFERT, ATSEM Alexandra MARTIN et AESH Mme GOLLA.
- ♦ **La Forteresse** : enseignantes Marlène GELAS (les lundis, jeudis et vendredis) et Nellie TROLAT (les mardis) et deux AESH Mme COMBET et Mme DURIEUX.
- ♦ **Plan** : enseignante Valérie BERNAL et AESH Mme COMBET.

Pour notre commune, les temps de garderie, de cantine et le nettoyage/décontamination, si important dans cette période, sont assurés par Grâce SANCHEZ.

Pour nos enfants, les mois de novembre et décembre de cette année scolaire furent encore bien impactés par la COVID-19 car Grâce SANCHEZ a été durement touchée par ce virus.

La garderie communale est ouverte de 7 h 15 jusqu'au début de la classe et le soir jusqu'à 18 h 10.



Nous profitons ainsi de ce Plan Info pour remercier les sept personnes qui se sont organisées et succédées à la garderie / cantine afin de maintenir la continuité de ces services.

Merci tout particulièrement à Maëlle Faure, Léa Lambert et Christine Michel-Gordaz.

Retour de la semaine à quatre jours

Fin 2019, suite à la sollicitation de plusieurs familles du RPI, un sondage a été effectué afin de connaître leur souhait concernant l'organisation du temps scolaire. Pour rappel, les semaines d'école de 4 ou 4,5 jours, n'impactent en rien le volume horaire hebdomadaire qui est de 24h, mais uniquement la répartition de ces heures sur la semaine.

L'argument principal des familles souhaitant la semaine à 4 jours était un problème de garde des enfants une fois l'école finie le mercredi midi. Des solutions ont été recherchées pour remédier à ce problème mais nos petites structures ne nous permettent pas d'assurer un accueil de loisirs les mercredis après-midi d'autant plus que la charge financière serait trop importante pour le peu d'enfants concernés.

Concernant les familles qui souhaitaient rester sur le rythme scolaire de 4,5 jours (principalement celles des élèves de l'école de Plan), les arguments mis en avant étaient : un meilleur apprentissage, une meilleure qualité d'accueil et une égalité des chances de réussite pour les élèves.

Suite à cela, lors du Conseil d'école effectué le 4 février 2020, ce dernier a été favorable à une modification des horaires pour un retour à la semaine de 4 jours à partir de la rentrée de septembre 2020. Cette demande de dérogation a également été accordée par l'inspection académique. Désormais, les horaires sont :

Plan :	8h30-11h45	13h15-16h00	APC : 16h00-16h45
La Forteresse :	8h45-12h00	13h30-16h15	APC : 16h15-17h00
St Paul d'Izeaux :	8h55-12h10	13h40-16h25	APC : 16h25-17h00

Dorénavant, il est donc à noter que :

- il n'y aura plus de N.A.P (Nouvelles Activités Périscolaires)
- les élèves qui bénéficieront des temps privilégiés d'Activité Pédagogique Complémentaires (APC) ne pourront pas rentrer sur leur commune d'origine par le transport scolaire qui n'assure pas de service après 16 h 00.



Au final, les résultats du sondage ont été les suivants :

- 26 familles pour une semaine d'école à 4 jours
- 13 familles pour une semaine d'école à 4,5 jours.

La priorité des élus des trois communes était de ne pas perdre de familles afin de maintenir ouvertes les 3 classes du RPI. Or, plusieurs familles avaient émis le souhait de changer leurs enfants d'école si le rythme à 4,5 jours était maintenu.

Visite de la ludothèque intercommunale

La ludothèque de Bièvre Isère Communauté est un accueil gratuit et ouvert à tous pour un moment de partage et de convivialité autour du jeu.

La ludothèque propose entre autre des animations en itinérance dans les communes du territoire. C'est dans ce cadre que les trois écoles du RPI ont pu bénéficier, début 2020, de deux 1/2 journées d'intervention dans les écoles.

Ces 1/2 journées ont été de véritables moments de convivialité avec des espaces pensés pour les enfants, autour de jeux d'éveil, de construction, de jeux de rôle ou encore d'un large choix de jeux de société. C'était aussi l'occasion de faire partager votre jeu préféré et d'initier de nouveaux joueurs.

Ce projet s'est terminé par une invitation aux familles le mardi 4 février de 16 h à 17 h 30 pour que les enfants leur présentent les jeux rencontrés et partagent un moment ludique avec leur famille. Un pur moment de détente et d'amusement autour du jeu.



Bon, tu la jettes ta boule, que l'on puisse jouer aussi !



Il n'y a kapla ;-) qu'on voit bien les choses !



*Grosse concentration avec
les jeux de construction*



La vie à l'école en période de COVID

Retour à l'école après le 1^{er} confinement

Après 2 mois de confinement et de travail à distance pour les écoliers, ceux-ci ont pu reprendre le chemin de l'école.

La commune de Plan a choisi de réouvrir l'école dès le 12 mai et de ne pas attendre début juin, pour permettre aux enfants de retrouver un lien social, avoir le plaisir de revoir leurs copains et éviter un décrochage scolaire trop important pour certains.

La scolarité en présentiel à ce moment là n'étant pas obligatoire, l'école de La Forteresse s'est délocalisée à Plan car seuls 7 élèves du cycle 2 souhaitaient revenir en classe.

La salle de restauration est donc devenue salle de classe et la cantine a été délocalisée dans la salle des fêtes.



Classe des CP-CE1-CE2 à la place de la garderie



Garderie dans la salle des fêtes

Les gestes à retenir



pour me protéger et protéger les autres

La garderie est également restée ouverte et étendue aux autres familles des communes alentours qui le désiraient.

Tout ceci a été organisé dans le strict respect des protocoles sanitaires (distanciation sociale, aération, désinfection des locaux...)

Durant cette période l'entraide entre les 3 communes du RPI fut très important puisqu'il y a eu mutualisation des agents affectés à l'école et que les services techniques (avec un coup de main des élus) ont œuvré pour installer et organiser les locaux et permettre leur entretien.

L'école à la maison

Du 16 mars au 12 mai, nos enfants ont découvert une situation inédite : l'école à la maison. Et nous, adultes, nous avons découverts un nouveau métier : Enseignant. Ceci n'a pas été une mince affaire pour tout le monde d'accompagner les enfants de la maternelle au lycée.

Mais, en cette période d'école à la maison, au nom de la continuité pédagogique, les maîtresses ont toujours été là. Fidèles au poste. S'appliquant autant que possible afin de nous rendre la tâche plus facile et de nous envoyer via les déposes de courriers quasi quotidiennes ou via le monde numérique (bande son pour les dictées), tous les éléments détaillés comme si nos enfants étaient en classe. Alors merci à Véronique, Marlène, Alexandra et Valérie.



Une fin d'année sans fête de l'école



Cette année, COVID-19 oblige, la traditionnelle fête de l'école à la Forteresse n'a pas pu avoir lieu : pas de spectacles de nos chères têtes blondes, pas de repas convivial préparé par le SOU des écoles et pas de jeux inter-villages (nous n'avons pas pu prendre notre revanche sur les autres communes mais ce n'est que partie remise !).

Néanmoins les quatre CM2, qui ont quitté le RPI sont partis avec un dictionnaire offert par les communes ainsi que les fables de La Fontaine intitulées " Un livre pour l'été" offertes par le ministère de l'Education nationale.



Un goûter pour Noël



En raison des conditions sanitaires, les trois écoles du RPI n'ont pas pu se regrouper comme les années précédentes pour les traditionnels ateliers créatifs de Noël.

Le SOU des écoles a tout de même voulu marquer cet événement festif en offrant à chaque enfant un goûter ainsi qu'un livre.

Ce moment convivial et cette petite surprise ont été agréablement accueillis par les enfants des trois écoles (que de sourires derrière les masques !).

NATURE ET ENVIRONNEMENT

De nouvelles poubelles dans la commune

Toujours désireuse d'œuvrer en faveur de l'environnement, de nouvelles poubelles vertes ont été installées dans le village afin de faciliter le recyclage du verre par l'employé communal. Ces poubelles ont été installées au dos des poubelles existantes aux points suivants :

- ♦ 3 autour des étangs
- ♦ 1 au Camp de César
- ♦ 1 vers la table d'orientation

Ainsi même en promenade, en pique-nique n'oubliez pas le tri et aidez nous à préserver ces milieux naturels.



« Autocollants sur les poubelles et consignes de tri explicites sont là pour orienter le tri »



Elles se tournent le dos car chacune se croit la pou-belle ?

Economie d'énergie électrique

Dans le but de réduire les dépenses énergétiques des locataires d'un des logements communaux, la municipalité a financé le changement des radiateurs.

Six radiateurs ont donc été changés par l'entreprise CHARPENAY pour un montant total de 3259,20 € TTC.

Les radiateurs installés sont équipés d'un corps de chauffe en aluminium pour l'inertie, couplé à une façade chauffante pour plus de réactivité et le tout est associé à une régulation électronique programmable. Ces radiateurs sont également dotés d'une détection automatique d'occupation de la pièce et coupe automatiquement le chauffage en cas de détection d'une fenêtre ouverte.

Premier poste de dépenses des ménages, le chauffage demeure malgré tout une donnée sur laquelle on peut agir notamment grâce aux récentes technologies équipant les radiateurs électriques. Ces dernières permettent de réaliser jusqu'à 45 % d'économies par rapport à un convecteur de première génération et ce, de manière automatique.



Soirée thermographie

Le 9 décembre dernier, la mairie a accueilli virtuellement une soirée thermographie pilotée par l'AGEDEN.

La caméra thermique, pour quoi faire ?

La technologie est complexe, mais le principe reste simple : on capte les ondes infra-rouges émises par les objets. Ainsi, on visualise sur les images, nommées thermogrammes, les températures de surface des matériaux. Précisons au passage que le terme caméra n'est pas le plus adapté puisque ce sont bien des images et non des films qui sont réalisées.

Les applications de la thermographie sont diverses : vérification du fonctionnement des équipements dans le domaine électrique, de l'industrie, également dans la production d'électricité photovoltaïque, et **contrôle des faiblesses thermiques dans le secteur du bâtiment**. C'est bien entendu cet usage qui nous intéresse.

Focus sur la thermographie du bâtiment : la thermographie propose 2 approches différentes pour chasser les fuites de chaleur de nos habitations :

- **Thermographie de façade** : depuis le sol, on capte les pertes de chaleur au niveau des murs et des fenêtres. On peut ainsi visualiser ce que l'on nomme les ponts thermiques, c'est-à-dire les points de faiblesse au niveau de l'isolation. Souvent il s'agit des pertes au niveau des dalles, puisque l'isolation (effectuée généralement par l'intérieur) n'est pas continue au niveau des planchers, et la chaleur glisse le long des dalles jusqu'en surface du mur extérieur.
- **Thermographie intérieure** : à l'intérieur du logement, on contrôle les points présumés de faiblesses thermiques : les zones souvent sujettes à des fuites d'air : prises électriques, pourtours de portes et de fenêtres, mais également la présence continue de l'isolant derrière le doublage, que ce soit en toiture ou en mur.

La thermographie propose donc une approche colorée et sympathique pour aborder les pertes de chaleur des logements.

Soirée Thermographie : pendant cette soirée des conseillers de l'AGEDEN, nous ont donné tous les conseils pour prendre des clichés et les interpréter, avant d'organiser un planning de prêts de thermo-kits (de caméras) pendant lesquels les habitants peuvent faire des clichés de leur habitations. Suite aux emprunts, un rendez-vous sera organisé avec le Conseiller Info Énergie afin d'analyser ensemble les données collectées. Suivant l'interprétation de ces clichés, des travaux d'amélioration pourront être préconisés ainsi qu'une assistance pour monter les dossiers de demandes d'aides.



Le budget "chauffage" d'un foyer peut se révéler important, surtout si son logement chauffe autant les oiseaux sur le rebord de la fenêtre, que ses habitants !



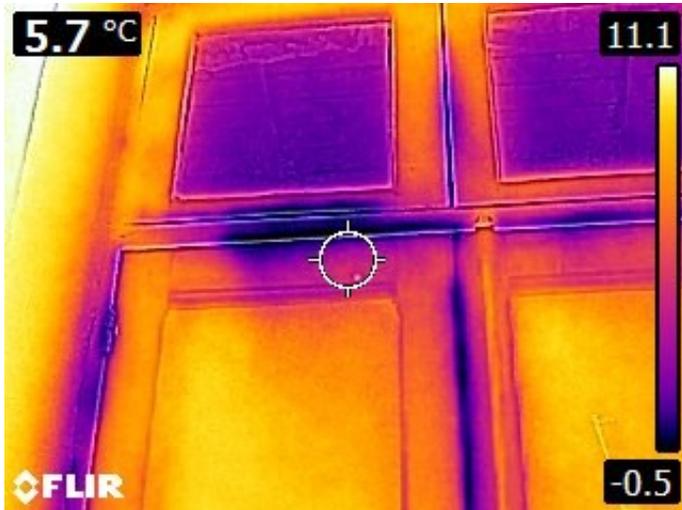
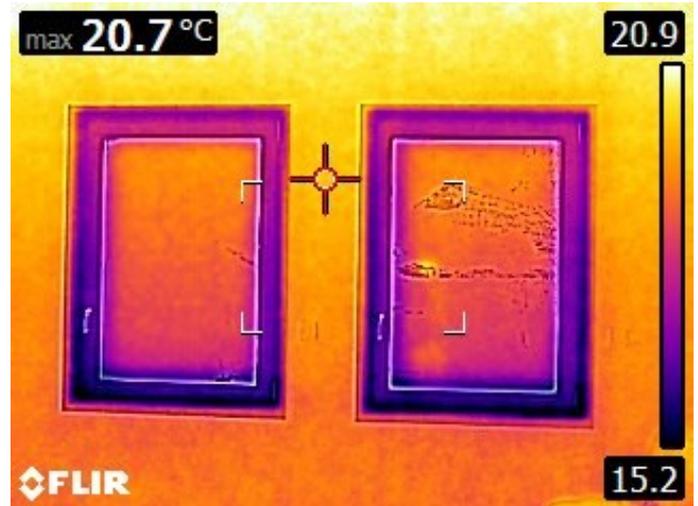
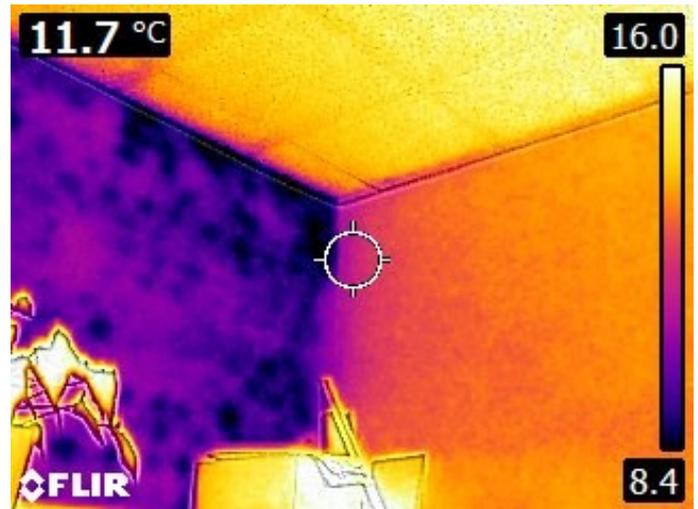


Exemples de clichés pris sur la commune :

Un thermo-kit

Absence d'isolation en doublement sur le mur extérieur (ancienne mairie de Plan)

Thermographie intérieure:



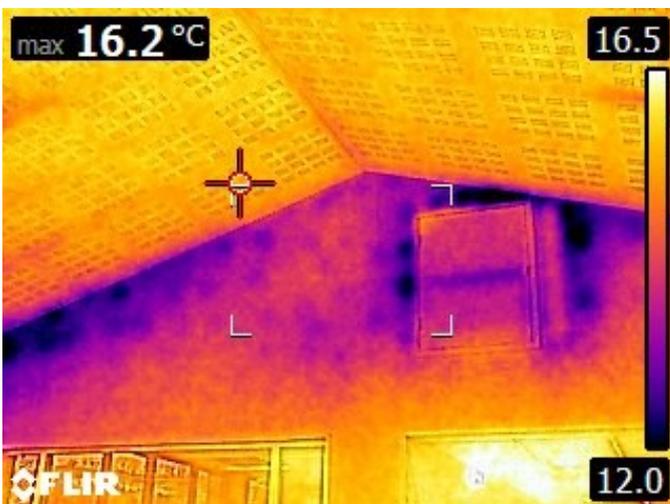
Défaut d'étanchéité à l'air de l'ouvrant de la menuiserie (ancienne mairie de Plan)

Bonne étanchéité à l'air des menuiseries (mairie de Plan)

Thermographie extérieure:



Vitrage rayonnant = simple vitrage non performant (ancienne mairie de Plan)



Défaut d'isolation au niveau des combles de l'école (un diagnostic va être demandé à l'AGEDEN)

Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

Le PCAET, la réponse aux enjeux climatiques

Depuis le décret du 28 juin 2016, la mise en œuvre d'un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) est obligatoire pour les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) de plus de 20 000 habitants, qui deviennent les coordinateurs de la transition énergétique sur leur territoire. Cela se traduit par la :

- Déclinaison des objectifs stratégiques et opérationnels de l'intercommunalité,
- Formulation d'un plan d'actions à réaliser,
- Rédaction du programme d'actions permettant de répondre aux enjeux du changement climatique, de la qualité de l'air, de la sobriété et de l'efficacité énergétique.

Bièvre Isère Communauté a engagé la mise en place du PCAET depuis novembre 2016, il sera valide 6 ans après son adoption définitive.

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) a pris en compte le PCAET. Il s'articule avec chacun des documents ou stratégies à l'échelle nationale et régionale.

Au-delà de la réglementation, des enjeux locaux renforcent l'intérêt des PCAET :

- ♦ Pour la population du territoire :
 - Dépenses énergétiques des logements (confort, finance)
 - Dépendance au véhicule individuel des ménages

Le Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC) expliquait en 2007 le lien entre les activités humaines et le réchauffement climatique.

♦ Pour le maintien ou développement économique:

- Compétitivité et innovation (industrie et tertiaire)
- Renforcement de filières locales (bâtiment, énergies renouvelables)
- Accessibilité et attractivité de l'emploi local (mobilité)

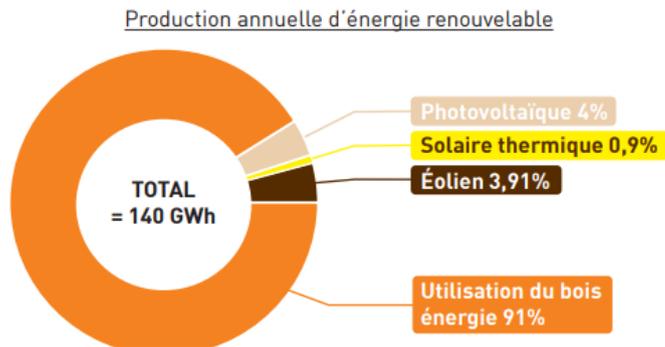
♦ Pour l'environnement et la santé:

- Lutte contre la pollution (eau, air) et renforcement de la biodiversité, activité physique (modes doux)
- Adaptation de l'agriculture au changement climatique

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

- Maîtrise de la consommation d'énergie
- Production et consommation locale des énergies renouvelables
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et des polluants atmosphériques
- Adaptation au changement climatique
- Renforcement du stockage de carbone sur le territoire

Exemple de diagnostic du PCAET de Bièvre-Isère communauté :



La production totale annuelle d'énergie d'origine renouvelable représente seulement 12% de la consommation d'énergie finale. **Le territoire est donc fortement dépendant énergétiquement.**

Le bois représente 91% des productions d'énergie renouvelable, la présence d'une éolienne sur le territoire (parc éolien des Terres Blanches) permet de produire 5,5 GWh, soit 4% des productions. S'y est ajouté ultérieurement la ferme solaire de Grenoble Air Parc pour une production annuelle de 6 GWh.

Facture énergétique annuelle



Le croisement de l'état initial de l'intercommunalité avec les leviers d'actions du PCAET détermine les 8 enjeux suivants :

ENJEUX MAJEURS

- Augmenter les déplacements en transport en commun et le co-voiturage (trajets moyens à longs) et en modes actifs (trajets courts), pour limiter les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre associées
- Limiter les consommations et les émissions dues à l'habitat
- Augmenter la production d'énergie renouvelable pour diminuer la dépendance du territoire aux énergies fossiles ou au nucléaire

ENJEUX IMPORTANTS

- Économiser l'eau, améliorer la qualité des eaux souterraines et renforcer la politique de prévention du risque inondation, dans la perspective de pressions supplémentaires liées au changement climatique
- Préserver les terres agricoles avec une approche biodiversité, créatrice d'emploi et de souveraineté alimentaire
- Saisir l'opportunité de la transition énergétique pour maintenir/créer des activités à faible impact environnemental sur le territoire.

ENJEUX MODÉRÉS

- Préserver les espaces naturels les plus sensibles du territoire, fragilisés par le changement climatique et l'urbanisation
- Programmer et dimensionner des équipements de production d'énergie renouvelables ou autres infrastructures nécessaires à la politique climat-air-énergie.

Les objectifs du PCAET

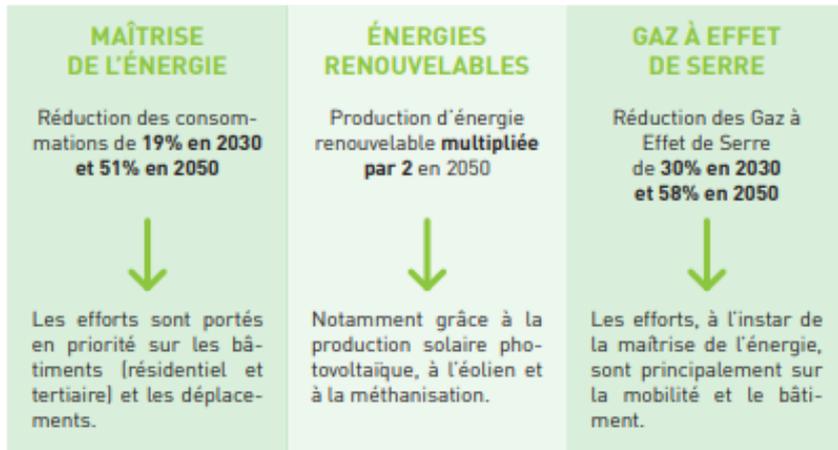
Le scénario « volontariste » retenu par la Communauté de Communes de Bièvre Isère a été élaboré lors du mandat 2014-2020 par les élus. La définition de cette stratégie a été partagée avec les élus et les partenaires techniques locaux, en tenant compte des impacts de ces différents scénarii sur l'environnement. Ce document traduit donc bien la volonté de la collectivité.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE : UN PROGRÈS, PAS UNE CONTRAINTÉ !

J'AI LES MOYENS DE VOUS FAIRE PROGRESSER !!!



CLC 12.



Objectifs du PCAET

Ce scénario est ambitieux et vise une diminution de 50% de la consommation énergétique du territoire en 2050 et une multiplication par deux de la production Énergies Nouvelles Renouvelables (ENR) dans le même temps, ce qui rapproche le territoire d'un **objectif d'autosuffisance énergétique en 2050 avec 84% d'autoproduction.**

Ce scénario « volontariste » est conforme aux objectifs nationaux. Sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, il est en phase avec les stratégies régionales et locales. La mise en place de la feuille de route que trace le scénario volontariste est portée par une stratégie territoriale articulée autour de 4 axes stratégiques qui forment la colonne vertébrale du plan d'action :

AXES STRATÉGIQUES	AXES OPÉRATIONNELS
AXE 1 → Organiser une mobilité et un urbanisme durables	1.1. Réduire l'impact des trajets domicile-travail 1.2. Organiser le report modal 1.3. Rendre les déplacements en véhicules motorisés moins polluants
AXE 2 → Gérer durablement les ressources du territoire	2.1. Adapter la gestion forestière 2.2. Ménager la ressource en eau 2.3. Accompagner la mutation de l'agriculture
AXE 3 → Atténuer les impacts des bâtiments et de leur usage	3.1. Mettre en place une politique globale de réduction des consommations des bâtiments 3.2. Développer les ENR pour le bâtiment
AXE 4 → Animer et conduire la démarche de transition énergétique	4.1. Inscrire la collectivité dans l'exemplarité 4.2. Initier et soutenir les initiatives locales

25 actions

Devant le risque de dispersion des efforts, il a été très tôt convenu de se concentrer sur les enjeux majeurs identifiés dans la phase d'état des lieux et de fixer **un objectif de 25 actions au maximum.**

Le PCAET peut être révisé après 3 ans et doit être remis à plat après 6 ans.

Le PCAET n'est pas un document interne à Bièvre Isère. Il est le guide du territoire pour coordonner les efforts déployés, chacun à sa mesure, par l'ensemble des acteurs du territoire.

Il n'est pas punitif, il est constructif.

Sa version actuelle a reçu un avis favorable de l'Etat et, implicitement, de la Région. Elle a été **soumise à la consultation du public du 17 novembre au 31 décembre 2020, par voie numérique** <https://jeparticipe.bievre-isere.com>

Bièvre Isère Communauté est déjà active sur les thématiques Climat Air-Energie et des actions sont aujourd'hui en place ou initiées sur ces thématiques, par exemple :

- ◆ Axe 1 : actions sur le Vélo à Assistance Electrique (VAE) avec les entreprises, réflexions sur les aménagements (notamment les parkings relais) dans le cadre du PLUi
- ◆ Axe 2 : présence des Chartes Forestières de Territoire sur le volet forêt, convention avec la Chambre d'Agriculture, outils de gestion de l'eau
- ◆ Axe 3 : actions conventionnées avec l'Ageden, PIG sur le territoire, PLH et PLUi
- ◆ Axe 4 : mise en place d'un Conseiller en Energie Partagée

CONTACT

Bièvre isère
COMMUNAUTÉ

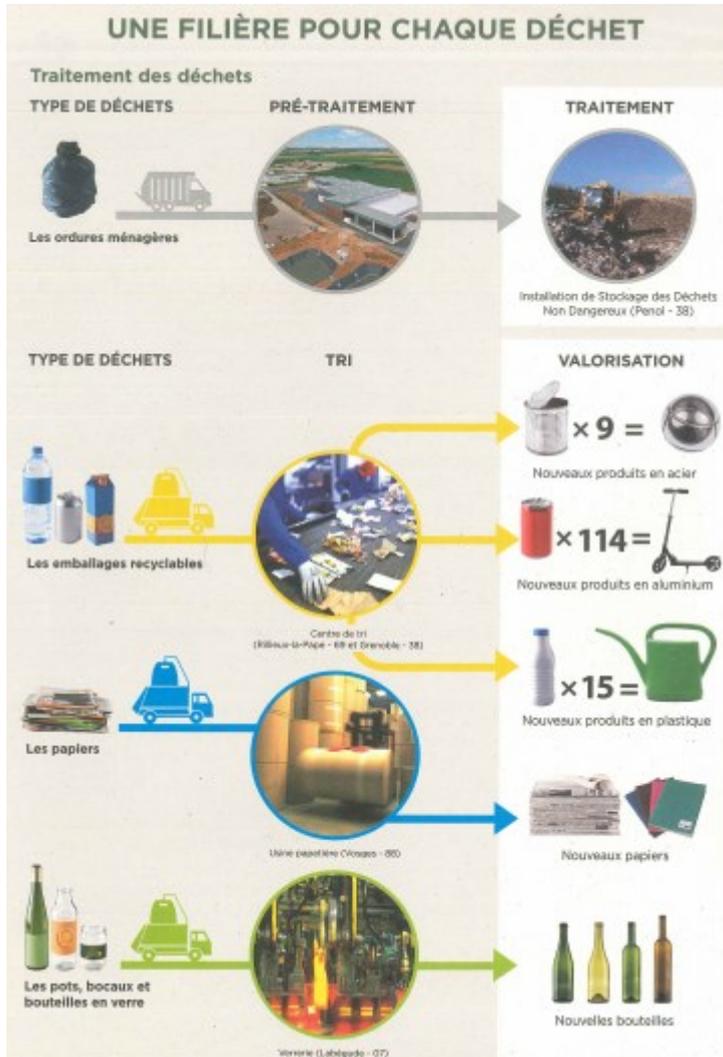
Pôle Développement Durable

developpementdurable@bievre-isere.com • 06 43 74 04 34

SICTOM des pays de la Bièvre

Pour l'année 2019, il a été collecté sur la commune :

	Verre	Emballage	Papiers
En tonnes sur la commune de PLAN	8,10	6,72	12,37
En Kg/habitant/en 2019 sur la commune de Plan	30,90	25,65	47,21
En Kg/habitant/en 2019 sur la Communauté de Communes	30,79	15,31	17,41
En Kg/habitant/en 2019 sur le SICTOM	31,37	18,22	18,21



1 des 2 performances les plus hautes du secteur

Bien Trier et lutter contre les idées reçues :

Vrai / Faux ?

Je jette en VRAC mes emballages.



VRAI - Si les déchets sont dans un sac, les agents de tri ne peuvent pas voir à l'intérieur. Ils n'auront ni le temps ni le droit de les ouvrir pour des raisons d'hygiène et de sécurité pour les vider. Ces sacs seront alors incinérés.

Vrai / Faux ?

Les emballages triés en France partent tous à l'étranger !

FAUX - Aujourd'hui, 84% des emballages triés en France sont également recyclés en France, 15% le sont en Europe et 1% ailleurs dans le monde. Pour le SICTOM, 88% le sont en France et 12% en Europe pour les emballages, les papiers et le verre.

Vrai / Faux ?

On peut imbriquer les emballages les uns dans les autres.

FAUX - Une fois sur la chaîne de tri, il n'est pas possible de séparer les différents emballages emboîtés les uns dans les autres. Imbriquer les emballages (même de même nature) rend alors leur recyclage impossible. Pour gagner de la place, il vaut mieux aplatir bouteilles, cartons et briques alimentaires.

1. Composter à domicile // **-245g/jour**
2. Acheter des produits moins emballés // **-82g/jour**
3. Lutter contre le gaspillage alimentaire // **-76g/jour**
4. Apposer un autocollant «Stop-pub» // **-38g/jour**
5. Éviter les produits jetables à usage unique // **-20g/jour**
6. Limiter sa consommation de papier // **-7g/jour**
7. Donner/vendre ses vêtements usagés // **-7g/jour**
8. Utiliser un sac réutilisable ou un cabas // **-4g/jour**
9. Donner et réparer des objets d'occasion // **-3g/jour**
10. Éviter les produits dangereux // **Moins de pollution**

**LES 10 GESTES
QUI RÉDUISENT NOS DÉCHETS**

Optimisation collecte des ordures ménagères

Depuis janvier 2020, 5 communes volontaires du territoire (Saint-Michel de Saint-Geoirs, Saint-Geoirs, Saint-Etienne de Saint-Geoirs, Pajay et Penol) ont participé à une expérimentation pour optimiser le mode de collecte des ordures ménagères.

En effet, comme vous l'avez remarqué depuis le mois de novembre, la collecte des ordures ménagères a lieu une fois tous les 15 jours plutôt qu'une fois par semaine.

Plan rejoint donc les autres communes qui ont volontairement expérimenté puis adopté cette fréquence de ramassage dite Co,5 dont le but est bien entendu de sensibiliser les habitants de Bièvre-Isère sur la gestion des déchets, de réduire les quantités mises en décharge et de minimiser le coût de la collecte.

Si nécessaire, des containers gris de 770 litres ont tout de même été ajouté au niveau des points d'apport volontaires. **Ceux-ci sont disponibles pour les usagers qui n'auraient pas une capacité de bac suffisante pour contenir leurs déchets d'ordures ménagères entre 2 collectes.**

Afin de faciliter votre geste de Tri, penser à pré-trier vos déchets à votre domicile avant de les déposer dans l'un des points d'apport volontaire. 3 sacs de tri (jaune, vert, bleu) ont été distribués par Bièvre Isère Communauté.

Si vous n'avez pas reçu cette dotation, des sacs sont encore disponibles en mairie.

On parle de C1 pour une collecte hebdomadaire, de C2 pour deux collectes par semaine, de Co,5 pour une collecte toutes les deux semaines.



Calendrier 2021 de collecte

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
1 V	1 L	1 L	1 J	1 S	1 M
2 S	2 M	2 M	2 V	2 D	2 M
3 D	3 M	3 M	3 S	3 L	3 J
4 L	4 J	4 J	4 D	4 M	4 V
5 M	5 V	5 V	5 L	5 M	5 S
6 M	6 S	6 S	6 M	6 J	6 D
7 J	7 D	7 D	7 M	7 V	7 L
8 V	8 L	8 L	8 J	8 S	8 M
9 S	9 M	9 M	9 V	9 D	9 M
10 D	10 M	10 M	10 S	10 L	10 J
11 L	11 J	11 J	11 D	11 M	11 V
12 M	12 V	12 V	12 L	12 M	12 S
13 M	13 S	13 S	13 M	13 J	13 D
14 J	14 D	14 D	14 M	14 V	14 L
15 V	15 L	15 L	15 J	15 S	15 M
16 S	16 M	16 M	16 V	16 D	16 M
17 D	17 M	17 M	17 S	17 L	17 J
18 L	18 J	18 J	18 D	18 M	18 V
19 M	19 V	19 V	19 L	19 M	19 S
20 M	20 S	20 S	20 M	20 J	20 D
21 J	21 D	21 D	21 M	21 V	21 L
22 V	22 L	22 L	22 J	22 S	22 M
23 S	23 M	23 M	23 V	23 D	23 M
24 D	24 M	24 M	24 S	24 L	24 J
25 L	25 J	25 J	25 D	25 M	25 V
26 M	26 V	26 V	26 L	26 M	26 S
27 M	27 S	27 S	27 M	27 J	27 D
28 J	28 D	28 D	28 M	28 V	28 L
29 V	29 L	29 L	29 J	29 S	29 M
30 S	30 M	30 M	30 V	30 D	30 M
31 D	31 M	31 M		31 L	

Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 J	1 D	1 M	1 V	1 L	1 M
2 V	2 L	2 J	2 S	2 M	2 J
3 S	3 M	3 V	3 D	3 M	3 V
4 D	4 M	4 S	4 L	4 J	4 S
5 L	5 J	5 D	5 M	5 V	5 D
6 M	6 V	6 L	6 M	6 L	6 L
7 M	7 S	7 M	7 J	7 D	7 M
8 J	8 D	8 M	8 V	8 L	8 M
9 V	9 L	9 J	9 S	9 M	9 J
10 S	10 M	10 V	10 D	10 M	10 V
11 D	11 M	11 S	11 L	11 J	11 S
12 L	12 J	12 D	12 M	12 V	12 D
13 M	13 V	13 L	13 M	13 S	13 L
14 M	14 S	14 M	14 J	14 D	14 M
15 J	15 D	15 M	15 V	15 L	15 M
16 V	16 L	16 J	16 S	16 M	16 J
17 S	17 M	17 V	17 D	17 M	17 V
18 D	18 M	18 S	18 L	18 J	18 S
19 L	19 J	19 D	19 M	19 V	19 D
20 M	20 V	20 L	20 M	20 S	20 L
21 M	21 S	21 M	21 J	21 D	21 M
22 J	22 D	22 M	22 V	22 L	22 M
23 V	23 L	23 J	23 S	23 M	23 J
24 S	24 M	24 V	24 D	24 M	24 V
25 D	25 M	25 S	25 L	25 J	25 S
26 L	26 J	26 D	26 M	26 V	26 D
27 M	27 V	27 L	27 M	27 S	27 L
28 M	28 S	28 M	28 J	28 D	28 M
29 J	29 D	29 M	29 V	29 L	29 M
30 V	30 L	30 J	30 S	30 M	30 J
31 S	31 M	31 M	31 D		31 V

● Brion / St Pierre de Bressieux / Bressieux
● Beaufort / Lentil / Marcollin
● Sillans
● Plan / La Forteresse / St Paul d'Izeaux



Présentation du budget primitif 2020



Fonctionnement

Dépenses	Montant
Charges à caractère général	57 300,00 €
Charges de personnel	65 360,00 €
Atténuation de produits	5 800,00 €
Autres charges de gestion courante	41 428,00 €
Charges exceptionnelles	0
Charges financières	5 680,00 €
Virement à la section d'investissement	219 302,00 €
Total dépenses	394 870,00 €

Recettes	Montant
Excédent de fonctionnement reporté	231 399,65 €
Produits des services	11 270,35 €
Impôts et taxes	53 000,00 €
Dotations et participations	84 500,00 €
Autres produits gestion courante	14 500,00 €
Produits exceptionnels	200,00 €
Total recettes	394 870,00 €

Investissements



Dépenses	Montant
Déficit d'investissement reporté	0,00 €
Emprunts et dettes assimilés	31 290,00 €
Immobilisations incorporelles	0,00 €
Immobilisations corporelles	161 500,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €
Immobilisations en cours*	0,00 €
Restes à réaliser	0,00 €
Total dépenses	192 790,00 €

Recettes	Montant
Excédent d'investissement reporté	54 811,80 €
Dotations fonds divers et réserves	7 275,00 €
Subventions d'investissement	35 000,00 €
Opérations patrimoniales	0,00 €
Emprunts et dettes assimilés	0,00 €
Virement de la section de fonctionnement	219 302,00 €
Total recettes *	316 388,80 €

* : Comme l'année précédente, le conseil municipal a fait le choix de voter le budget primitif en suréquilibre ce qui permet de mesurer la marge de manœuvre structurelle de la commune et/ou de visualiser la « garantie » des emprunts.



Taxes	Taux 2019	Taux 2020
Taxe d'habitation	11,27 %	11,27 %
Foncier bâti	13,24 %	13,27 %
Foncier non bâti	36,19 %	36,28 %

Informations complémentaires

Lors de la séance du conseil municipal en date du 5 mars 2020, les comptes administratifs de la commune ont été approuvés et validés par le trésor public. Les résultats qui en ressortent sont les suivants :

Fonctionnement :

Recettes 2019 : 203 786,27 €

Dépenses 2019: 156 194,47 €

Solde 2019 : 47 591,80 €

Investissement :

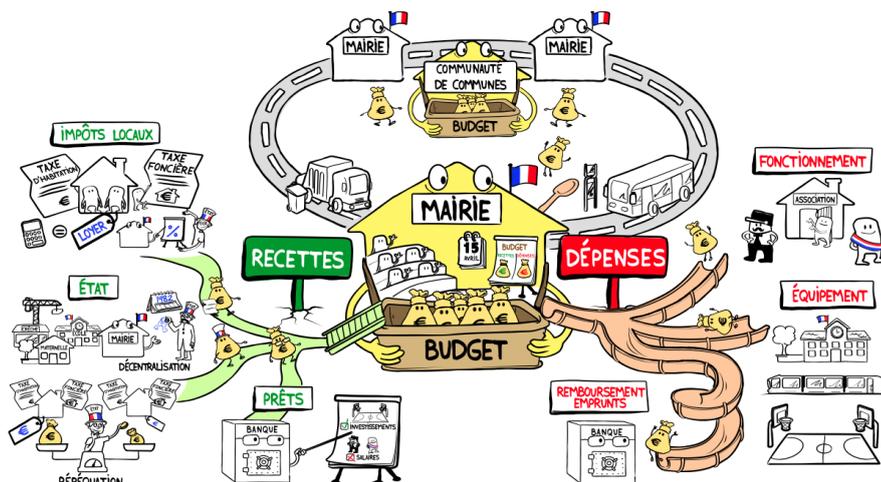
Recettes 2019 : 110 362,15 €

Dépenses 2019 : 58 633,11 €

Résultats antérieurs reportés 2018 : 3 082,76 €

Solde lié aux restes à réaliser : 0 €

Résultat 2019 : 54 811,80 €



231 399,65 € : un excédent de fonctionnement cumulé solide traduisant une gestion raisonnée de la commune

Pour mémoire, l'ensemble de ces chiffres est consultable sur:

<https://www.mairie-plan.fr/mairie/deliberations/>

L'analyse du compte administratif fait donc apparaître un excédent de fonctionnement de **47 591,80 €**.

Si on y ajoute l'excédent reporté de **183 807,85 €** thésaurisé au cours des années précédentes, on obtient un excédent de fonctionnement cumulé de : **231 399,65 €** qui traduit une fois encore la gestion raisonnée de la commune.

L'URBANISME

Pour cette année 2020, les investissements de la commune ont principalement été orientés vers la sécurisation routière et l'entretien de la voirie communale. Les interventions effectuées furent très variables (en termes de travaux et d'investissement) selon les portions de voirie concernées. Le projet « phare » de ces travaux fut bien évidemment l'élargissement de la route de la grande côte qui par son étroitesse était peu praticable alors qu'elle est de plus en plus fréquentée ce qui, potentiellement, devenait accidentogène. De plus, ces travaux devenaient indispensables car la dégradation de la chaussée était importante par endroit et risquait par le fait de rendre rapidement cette route dangereuse.

Traversée route du Camp de César

Situé en contrebas de la table d'orientation (sur la voie communale qui monte au Camp de César), une portion de route posait régulièrement problème lors des épisodes orageux. En effet, le ruissellement des eaux pluviales endommageait à la longue la chaussée (ainsi que l'accotement) et en période hivernale, la formation régulière de plaques de verglas était très accidentogène. Pour remédier à cela, des travaux de drainage ont été réalisés dans le talus bordant la chaussée et une traversée de voirie a également été réalisée pour évacuer le trop plein dans les prés situés en aval.



Réfection des rigoles

Comme chaque année, des travaux de curage et de réfection des rigoles ont été menés le long des voiries communales pour les maintenir en état de fonctionnement.

Création de places de stationnement

Après acquisition d'une partie du terrain attenant au cimetière, une vingtaine de places de parking ont été créées à proximité pour en faciliter l'accès.



Elargissement de la route de la Grande côte

Les travaux de la route de la Grande côte sont terminés. Ils ont commencé au printemps 2020 par l'abattage des arbres présents sur le coteau au-dessus de la route et le démontage de la palissade du terrain de Marie-Thérèse Doublier. Ces deux postes ont été réalisés par l'équipe municipale en place au moment des travaux. Toutes les branches ont été broyées sur place et incorporées dans le talus.



Suite à l'appel d'offre lancé pour la réalisation de l'élargissement de la chaussée, c'est l'entreprise GMTP qui a remporté le marché. La route a été élargie de 1,8 m sur 250 m en attaquant le talus.

Le revêtement, également réalisé par l'entreprise GMTP, est du bicouche. Il semblait en effet peu judicieux de faire un enrobé sur une fraction de la route.

Ces travaux ont permis le renforcement de la route sur une zone affaissée et la sécurisation de la circulation. Aujourd'hui, sur cette route, deux voitures peuvent se croiser, ce qui était difficile auparavant.



Devant l'ampleur du volume de terre à évacuer, il ne paraissait pas très pertinent d'un point de vue environnemental (et économique) d'évacuer cette terre en décharge. La solution a donc été de l'étaler sur place en planifiant au passage le pré-attendant.



Calcul mental :
Quel est le volume de terre brassée sachant que l'élargissement mesure 1,80 m de large sur 250 m linéaire et pour une hauteur de talus de plusieurs mètres de haut ?

Le fait d'avoir raboté le talus a également permis d'améliorer de façon très nette la visibilité ce qui est très sécurisant pour les nombreuses voitures qui empruntent cette route quotidiennement.



Étape après étape, les travaux prennent forme.

Des travaux nécessaires mais très impressionnants vu « d'en bas » !

Le détail des différents postes est le suivant :

- Achat terrain : 340 €
- Bornage : 1 240 €
- Frais d'étude : 5 850 €
- Travaux GMTP : 89 500 €

Le département de l'Isère a financé ce projet à hauteur de 35 000 €.

Le reste est à la charge de la commune mais une demande de subvention au titre de la DETR a été faite pour un montant de 19 030 euros. Le dossier devrait être examiné début 2021.

Le montant des travaux s'est élevé à 96 930 € HT.

Marquage au sol et signalétique

Depuis quelques années notre village connaît un accroissement démographique très conséquent puisque la population a pratiquement doublé en moins de 30 ans. Classé dans le PLUi comme pôle d'enseignement secondaire, de nombreuses familles se sont donc installées pour profiter d'un cadre de vie agréable et relativement tranquille.

D'un point de vue municipal, on ne peut que se réjouir de ce rajeunissement de la population mais la contrepartie est que cela génère de nombreux déplacements piétonniers et automobiles au sein du village que ce soit pour aller à l'école ou au travail.

Face à cette situation, un état des lieux de notre village fait apparaître les points suivants :

- ◆ pas de trottoir dans les rues
- ◆ circulation trop rapide dans quelques lieux identifiés du village
- ◆ voirie peu adaptée par endroit à la circulation d'engins agricoles de plus en plus imposants
- ◆ sorties de certaines habitation sur la route départementale sans aucune visibilité.



Stop aux travaux ou travaux de stop ???



Conscient de tous ces problèmes de sécurité, une réflexion communale a donc été initiée pour remédier (à minima) à ces problèmes de circulation.

Diverses solutions ont ainsi été envisagées pour chacun des points évoqués précédemment afin d'accompagner au mieux le développement de notre village tout en favorisant les activités économiques traditionnelles auxquelles nous sommes également très attachés.

La priorité absolue a donc été donnée à la protection de nos enfants et pour cela un marquage au sol a été réalisé afin de délimiter un cheminement piéton jusqu'à l'école communale et jusqu'aux différents arrêts des cars scolaires. Les traversées de route ont également été « sécurisées » par la création de passages piétons et de bandes d'arrêt.

En complément, le marquage au sol a également été refait pour visualiser les points de « déposes et de collectes » des scolaires.



Le rétrécissement de chaussée réalisé au centre du village remplira la double fonction de faire ralentir les voitures traversant le village et permettra aussi de sécuriser la sortie de trois habitations.

L'ensemble de ces travaux de signalétique a été accompli par l'entreprise Royans signalisation pour un montant de 5 259,17 € TTC.

Par ailleurs une demande a été faite auprès du département afin de comptabiliser le flux et la vitesse des véhicules en entrée/sortie de village (coté Sillans, RD 154b) afin de sécuriser le hameau du Polonfrey.

Il ressort de cette étude que les véhicules respectent dans la majorité des cas la vitesse maximale autorisée et qu'il faudrait un abaissement de la vitesse à 40 km/h pour sécuriser totalement ce hameau. Cette solution étant difficilement envisageable, il a été convenu en accord avec le département de ne pas abaisser la vitesse sur cette portion de route ce qui ne serait que nous inviter à être davantage prudent lorsque l'on circule à cet endroit.



Des travaux inachevés à cause du mauvais temps mais qui ne demandent qu'à reprendre.

Le débit journalier moyen est de 144 véhicules dans le sens Plan - Sillans et 134 véhicules dans le sens Sillans - Plan.

Synthèse de l'étude menée par le département 13/11/20 au 23/11/20

Débit (véhicules)	Sens 1		Sens 2		Sens cumulé	
	VL	PL	VL	PL	VL	PL
Débit Total sur la période	1481,0	106,0	1394,0	79,0	2875,0	185,0
Débit Moyen Journalier	134,6	9,6	126,7	7,2	261,4	16,8
Débit Moyen horaire	5,6	0,4	5,3	0,3	10,9	0,7
Débit Moyen de Jour	124,3	8,7	124,0	7,0	248,3	15,7
Débit Moyen de Nuit	10,4	0,9	2,7	0,2	13,1	1,1
Débit Moyen Jours ouvrés	100,5	8,1	95,1	6,1	195,5	14,2
Débit Moyen Sam. & V.F.	119,5	8,5	114,0	5,5	233,5	14,0
Débit Moyen Dim.& Fériés	68,5	0,0	60,0	0,5	128,5	0,5

Vitesse (km/h)	Sens 1		Sens 2		Sens cumulé	
	VL	PL	VL	PL	VL	PL
Vitesse moyenne/période	61	55	62	52	62	54
Vitesse moyenne de jour	61	54	62	52	61	53
Vitesse moyenne de nuit	69	57	66	45	68	55

Légende : Sens 1 : PLAN → SILLANS
 Sens 2 : SILLANS → PLAN

VL : Véhicule Léger
 PL : Poids Lourd

Remplacement des bandeaux et des chenaux

Opérationnelle depuis 2001, la salle des fêtes est régulièrement entretenue afin de préserver cet équipement le plus longtemps possible.

Cette année, ce sont les bandeaux et les chenaux en aluminium qui ont été entièrement remplacés par des chenaux en zinc.



En effet, au fil du temps, les soudures des chenaux se sont détériorées et de ce fait l'eau a ruisselé le long des bandeaux ce qui les a fortement dégradés. Pour stopper cette dégradation qui devenait très importante à certains endroits, des travaux de restauration ont donc été initiés pour un montant de 4 636 € HT.

C'est l'entreprise Bièvre Charpente qui a réalisé les travaux au mois de mars.

Réfection façade de l'Église

Suite aux dégâts d'orage qui avait eu lieu en juin 2019, la façade nord de l'Église avait été fortement impactée par la grêle.

Une déclaration avait été faite auprès de l'assurance de la commune qui a pris intégralement en charge les travaux de réfection.

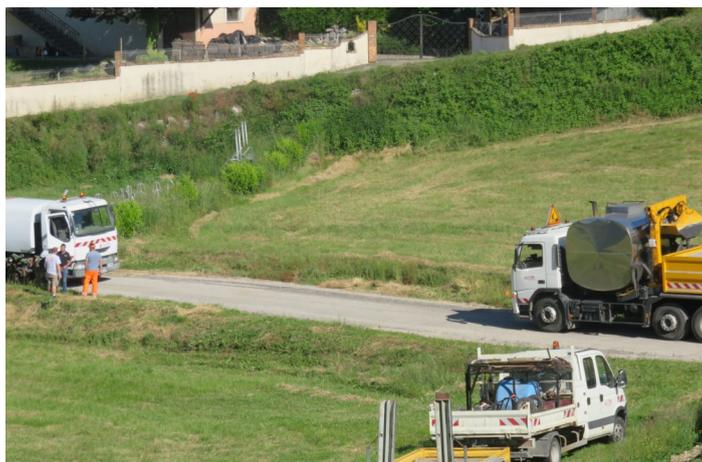
Ces travaux réalisés par l'entreprise Palombini ont eu lieu au mois de juin. La porte d'entrée principale et la façade nord de l'église ont ainsi retrouvé une seconde jeunesse.

Pour information, l'ensemble du chantier a coûté 3 237,12 € TTC mais le reste à charge pour la commune s'élève à 0 €.



Renforcement voirie

Cette année, des travaux de voirie ont été réalisés sur le chemin du Puisat où une troisième couche de graviers additionnée d'une émulsion de bitume a été ajoutée. En effet, devant la fréquentation en augmentation constante de ce chemin, il était nécessaire de le renforcer afin de pérenniser cet ouvrage.



LES MANIFESTATIONS

Repas du nouvel an

L'année 2020 avait bien commencé dans notre village, en faisant la fête tous ensemble, jeunes et moins jeunes, en famille, entre amis.

En effet, le Comité des fêtes et des sports de Plan nous avait concocté un sacré programme : apéritif, repas de fête copieux et délicieux, le tout agrémenté de cotillons et baigné de musique.

Cette manifestation avait rencontré un vif succès car la salle des fêtes était comble et les convives enchantés.

On aurait du se méfier. Une année qui s'écrit 2 fois 20, forcément ça sentait la quarantaine !



Les vœux du Maire

C'est le 11 janvier qu'a eu lieu la traditionnelle cérémonie des vœux. Cette année elle avait un caractère particulier puisque c'était la dernière de la mandature.

Et c'est avec une certaine émotion, palpable également chez les habitants, que Jean-Paul Bernard a fait son dernier discours après 31 ans de présence à la mairie.



Après évocation de l'actualité nationale et des événements marquants de notre village, ce fut l'occasion de remercier toutes les personnes qui se sont investies pour faire vivre notre village au fil de l'année écoulée (conseillers municipaux, personnel communal, associations, ...).

La cérémonie s'est conclue autour d'un buffet et du verre de l'amitié où chacun a pu profiter de ce moment de convivialité.



Repas de l'ACCA

Comme chaque année le 23 février, une centaine de personnes était rassemblée dans la salle Gabriel Martin, pour passer un moment convivial autour d'une bonne table. Les organisateurs leur ont proposé du chevreuil et du sanglier, provenant de leur saison de chasse, sans oublier le traditionnel gratin dauphinois. Moment sympathique qui ravit également les papilles.



Paniers garnis

Du fait de la crise sanitaire que nous avons connue cette année, les aînés du village n'ont pas pu se retrouver pour partager le traditionnel repas des anciens.

L'ensemble du Conseil Municipal a néanmoins décidé de maintenir un peu de convivialité en

offrant un peu de réconfort à nos aînés au travers de la confection et de la distribution de 37 paniers garnis.

Dans une logique de développement durable et afin de privilégier les producteurs locaux, ces paniers ont été remplis en majorité de produits du département.



Commémoration du 11 novembre

Compte-tenu de la situation exceptionnelle liée à l'état d'urgence sanitaire et aux mesures de confinement, le Conseil Municipal a eu le regret d'annuler la cérémonie de la commémoration du 11 novembre 2020. Les recommandations préfectorales avaient en effet demandées de ne pas dépasser plus de 6 personnes lors de ces rassemblements.

Une dépose de gerbe a tout de même eu lieu au monument aux morts en présence de Monsieur Le Maire.



Vandalisme en tout genre

Même si notre commune peut se targuer d'être relativement paisible, il n'en demeure pas moins que des actes d'incivilités voire de vandalisme sont régulièrement commis. Cette année, les actes répréhensibles qui ont été constatés sur la commune furent :

- abandon de déchets en pleine nature,
- non respect des consignes de tri,
- banc cassé vers la table d'orientation,
- dégradation des végétaux plantés devant la mairie,
- jets importants de mégots de cigarettes conventionnelles ou non, aux abords de l'école,
- tentative d'incendie de la salle des fêtes

Devant la gravité de ce dernier fait et l'ampleur du préjudice, un dépôt de plainte a été réalisé auprès de la gendarmerie début décembre. Acte volontaire ou imbécilité de personne(s) désœuvrée(s) ?, il n'en demeure pas moins que les conséquences auraient pu être graves et le préjudice pour le village très important.

Au final, une des portes de la salle des fêtes va devoir être entièrement remplacée et de menus travaux de carrelage, plâtrerie et peinture devront être effectués. L'ensemble de ces dégâts va heureusement être pris (en partie) en charge par l'assurance de la commune pour un montant total de 2 246 € TTC.

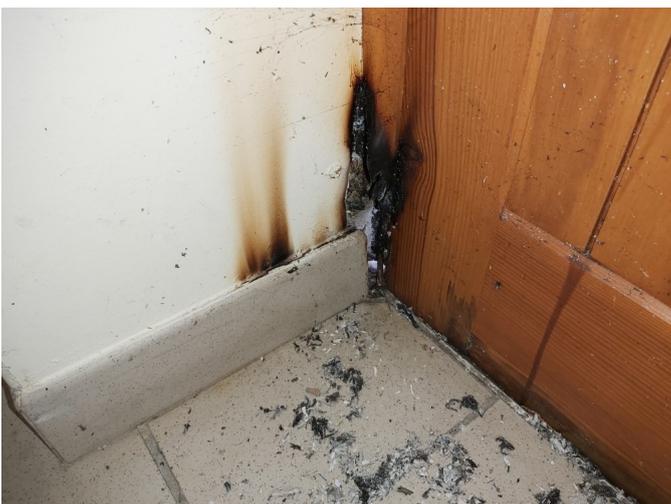


Déchets retrouvés aux abords des étangs

Pour information, jeter ses déchets par terre, va bientôt coûter beaucoup plus cher : le gouvernement veut durcir les amendes.

Aujourd'hui, si vous jetez vos déchets sur la voie publique, vous risquez une amende de 68 € : bientôt, ce sera 135 €. L'amende pourrait même monter à 375 €, voire 750 € si la police établit un procès-verbal et le transmet au tribunal.

C'est la secrétaire d'Etat à la Transition écologique, Brune Poirson, qui prépare ce décret qui concerne aussi bien les masques, les gants, les mégots ou encore les dépôts sauvages d'ordures.



Confection de masques : Opération un masque pour tous en Bièvre Isère

Au début de la crise sanitaire et devant la pénurie de masques, la communauté de communes a fourni à chaque commune du tissu, afin de faire réaliser des masques par les habitants du territoire.

Des bénévoles du village ont ainsi confectionné 80 masques (60 pour adultes et 20 pour enfants) qui ont pu être distribués prioritairement vers les personnes sensibles (âgées, à risques). Un grand merci, à ces personnes pour cet élan de solidarité.

Des masques fournis par la région ont été également distribués à raison d'un par personne.

En parallèle, la commune a acquis des masques, pour le personnel communal afin qu'il puisse poursuivre ses missions de service public.



Un petit échantillon des masques réalisés par les bénévoles du village (merci à eux !)

Pour rendre cette confection possible, l'intercommunalité a acheté 4 512 m de tissu coton, 2 256 m de molleton ou polyester.

Concours photos

Article 1 – Thème

Le concours photos comportera 4 thèmes :

- Le village aux 4 saisons (thème 1)
- Les bâtiments communaux (thème 2)
- Les étangs (thème 3)
- Paysages ruraux (thème 4)

Article 2 : Participation

La participation au Concours est gratuite. Le concours est ouvert à toute personne physique sans limite d'âge et résidant sur la commune de Plan. Ce concours est réservé aux amateurs. Le nombre de participations est limité à **2 photos par thème** (couleur ou noir et blanc) et **par participant** (même nom, même prénom, même adresse postale et même adresse e-mail). En cas de non-respect de cette limite de participation, le participant sera éliminé d'office du présent concours.



« La commune de Plan organise un concours photos durant l'année 2021 ».

Article 3 : Fonctionnement

Pour concourir, les participants doivent :

- Adresser leurs photos au format numérique par mail (ou directement en mairie sur une clé usb) à l'adresse suivante : plan.38590@wanadoo.fr
- Format d'image exigé : Haute définition (idéalement 300 dpi ou 12 Mpx) au format JPEG ou TIFF.

Chaque photo sera renommée au format : numéro du thème (1, 2, 3...) nom, prénom :
(ex : **1-dupont-jean**).

Si le format ne permet pas d'effectuer un tirage de qualité suffisante, la participation au concours sera alors invalidée.

Les photos doivent être conformes aux dispositions légales en vigueur. Elles ne doivent notamment pas porter atteinte à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Dans le cas contraire, les photos seront automatiquement écartées du concours. Etant donné les thèmes, les photographies ne doivent en aucun cas présenter des personnes physiques.

Article 4 : Autorisation de publication

Chaque participant, du fait de sa participation reconnaît implicitement être l'auteur des photos soumises et titulaire des droits de propriété artistique attachés aux photos. Il consent, comme condition de validité de sa participation au concours, à ce que ses photos soient publiées et soient consultables sur les sites web sans que cette reproduction n'ouvre droit à une quelconque rémunération ou indemnisation.

Article 5 : Date limite

La date limite d'envoi des photos est fixée au 31 décembre 2021.

Article 6 : Résultats du concours

Les résultats du concours seront prononcés dans le bulletin communal de l'année prochaine. Les photos sélectionnées seront publiées sur le site de la mairie et exposées à la mairie.

Le mode de sélection se fera par l'intermédiaire d'un sondage envoyé à tous les participants du concours, aux conseillers municipaux et à toutes les personnes qui le souhaiteront.

Article 7 : Dotation

Les gagnants du concours (1 par thème) se verront récompensés par des chèques bi Happy. Un participant ne pourra être primé qu'une fois.

Les photos sélectionnées serviront à alimenter le diaporama du site officiel de la commune et les photos gagnantes seront imprimées et affichées dans la mairie.



Des murs bien vides qui attendent de la décoration !



DÉCHETS

Bière Isère Communauté exerce la compétence pour la collecte des déchets ménagers, le tri sélectif et les déchèteries sur l'ensemble de son territoire. Le traitement des déchets et la collecte des Points d'Apports Volontaires (PAV) sont sous-traités au SIC-TOM.

Le 1er janvier 2016, la communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise a fusionné avec Bièvre Isère Communauté. Le 17 juillet 2020, l'Assemblée Communautaire a voté pour l'harmonisation de la TEOM pour les 13 communes concernées.

L'étude d'harmonisation du financement des déchets a permis de mettre en avant les observations suivantes :

- ◆ L'harmonisation par la TEOM permet de mettre fin aux impayés dont le montant est très important sur les communes à la REOM (127 400 € en 2020).
- ◆ L'harmonisation par la TEOM s'applique de manière systématique (elle se répartit uniformément sur tous les redevables de la taxe foncière).

Sur la base de cette étude et afin de se mettre en conformité avec la loi, les élus communautaires ont donc choisi d'étendre la TEOM sur l'ensemble des 50 communes à partir du 1er janvier 2021. Le montant correspondant apparaîtra sur votre avis de taxe foncière à l'automne 2021.

Cette dernière est une taxe prélevée sur les ménages pour financer le service des déchets. Elle est calculée à partir de la valeur locative de l'habitation et elle est due pour toutes les propriétés bâties soumises à la taxe foncière.

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) : mise en place dès le 1er janvier 2021

Deux modes de financement cohabitaient sur notre territoire :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), cette dernière est basée sur votre foncier bâti.
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères (REOM) est quant à elle basée sur le nombre de personnes dans le logement.



Malgré sa dénomination, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sert à financer aussi bien la collecte que le traitement des déchets ménagers ainsi que le tri sélectif (en apport volontaire dans les colonnes de tri vertes, jaunes ou bleues) et l'accès aux déchèteries.



BI Happy RESTO

Pour soutenir les restaurateurs Bièvre-Isère lance cette opération sous forme de bons cadeaux restaurant.

Pour 30 € achetés, Bièvre Isère vous offre 10 € supplémentaire, à dépenser dans votre restaurant préféré* !

Commandez dès maintenant et jusqu'au 31 janvier vos bons cadeaux BI Happy Resto.

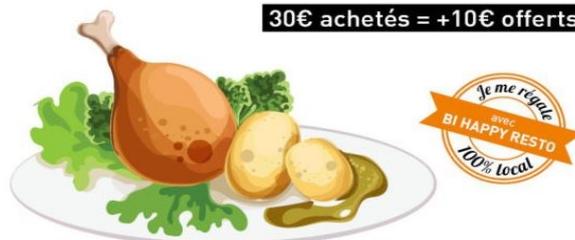
- > Sélectionnez le restaurant de votre choix
- > commandez votre bon cadeau et imprimez-le
- > Régalez-vous !

*voir règlement sur www.terresdeberlioz.com

BI Happy RESTO le cadeau qu'il vous faut !

Opération BI Happy Resto Spécial Noël

30€ achetés = +10€ offerts*



Prime Air Bois

Bievre Isère Communauté agit pour améliorer la qualité de l'air et réduire la consommation d'énergie sur le territoire.

La combustion au bois, lorsqu'elle est incomplète, peut libérer des particules fines de composés imbrûlés.

C'est pourquoi la communauté de communes met en place une prime Air Bois pour vous aider à changer vos appareils de chauffage au bois vieillissants.

Cette prime, d'un montant forfaitaire de 500 € est destinée aux particuliers résidant sur le territoire de Bièvre Isère et elle est attribuée selon différents critères.

Pour tous renseignements sur les modalités de demande et d'obtention de cette prime Air Bois, vous pouvez télécharger le dossier sur bievre-isere.com (rubrique cadre de vie) ou contacter l'AGEDEN au 04 76 23 53 50.

« 500 € de prime pour le remplacement d'un vieil appareil de chauffage au bois ».



Elections municipales du 15 mars 2020

Suite aux élections municipales du 15 mars 2020, la liste conduite par Patrick Cugniét a été élue dès le 1^{er} tour du scrutin.

L'actualité liée à la crise sanitaire a bouleversé le calendrier prévu et n'a pas permis l'installation immédiate du nouveau Conseil Municipal.

En raison du confinement, le Conseil Municipal précédent a donc dû continuer à œuvrer et est resté mobilisé jusqu'au 26 mai, date à laquelle le nouveau Conseil Municipal a été installé dans ses fonctions et a élu :

- M. CUGNIET Patrick, Maire
- Mme HEYD Coralie, 1^{ère} adjointe
- M. ORCEL Jean-Pierre, 2^{ème} adjoint

Le 16 juin, c'est au cours de la deuxième réunion, que le Conseil municipal a procédé à la composition des différentes commissions dont voici la présentation :



Patrick CUGNIET
Maire de Plan



Coralie HEYD
1^{ère} adjointe
CCAS
Ecole
Finances
Information, communication



Valérie BERNAL
Conseillère municipale
Bâtiments communaux
CCAS



Jérémie BILLOD
Conseiller municipal
Bâtiments communaux
Ecoles
Travaux
Voirie



Christine MICHEL-GORDAZ
Conseillère municipale
CCAS
Information, communication
Travaux



Alain SANCHEZ
Conseiller municipal
Appels d'offre



Jean-Pierre ORCEL
2^{ème} adjoint
Bâtiments communaux
Travaux
Urbanisme
Voirie



Vincent BERNARD
Conseiller municipal
CCAS
Finances
Travaux



Stéphane GAY
Conseiller municipal
Travaux
Urbanisme
Voirie



Marie-Christine PRAT
Conseillère municipale
Appels d'offre
CCAS
Information, communication



Dominique TRUFFA
Conseiller municipal
Finances
Travaux
Voirie

Cette nouvelle équipe reste à votre écoute et mobilisée pour être au plus près de vos préoccupations.

L'ensemble des décisions prises par le conseil municipal est accessible sur le site internet de la commune à l'adresse :

[https://www.mairie-plan.fr/mairie/délibérations/](https://www.mairie-plan.fr/mairie/deliberations/)

Sur le site internet, vous retrouverez également les représentants aux différentes commissions thématiques et à celle de l'intercommunalité.

Bièvre isère
communauté

territoire
d'énergie
ISÈRE

S
I
R
A
Syndicat isérois
des rivières
Rhône aval

Charte forestière



Banques Alimentaires

PATRIMOINE - Les cloches de notre Église

Suite à différents échanges avec M. CONDEMINE qui effectue un travail de recherche au sujet du Patrimoine Campanaire en Isère, ce dernier s'est intéressé aux cloches qui rythment la vie de notre village. Etant en relation régulière avec le Service du Patrimoine Culturel de l'Isère qui porte un grand intérêt pour ce travail jamais réalisé auparavant, M. CONDEMINE a retrouvé dans les Archives Départementales que :

"Par convention du 18 juin 1947 entre le Maire de la Commune de Plan et M. Terraillon, constructeur d'horloges à Perrigny (Jura), il a été prévu l'aménagement dans le clocher du village de Plan, d'une horloge publique à remontage automatique par moteur électrique".

Comme on peut l'observer sur la petite plaque apposée sur le bâti du mouvement de l'horloge déposée, on peut confirmer que c'est bien l'horloge installée par Lucien Terraillon en 1947.

Il s'agissait d'une horloge à 2 corps de rouages, pouvant sonner les heures, demies et la répétition des heures. Le remontage était assuré par le moteur électrique (toujours présent, ce qui est très rare en Isère !) et par une manivelle en cas de coupure de courant.



Savez-vous qu'à Plan, on se fait sonner les cloches par une vieille « fêlée » de 1715 !

Concernant les deux cloches présentes dans le clocher, il faut savoir que la plus jeune d'entre elles a vu le jour en 1862 dans la fonderie GULLIET à Lyon, qu'elle mesure 90 cm de diamètre et qu'elle sonne le sol#3.

Son ainée en revanche ne mesure que 50 cm de diamètre, sonne le ré#4 et a vu le jour dans la fonderie d'Alexis JOLLY en 1715 !

Ceci dit, à cause d'une fêlure, elle due être refondue en 1922 chez le fondeur PACCARD à Annecy où elle a doublé de poids à cette occasion.



Descriptif de la cloche de 1862 :

Cloche pouvant être tintée et mise en volée. Les anses comportent chacune des filets. Le haut de la panse comporte un rinceau (motif géométrique) et au-dessous, on trouve dix cordons entourant une dédicace. La dédicace se compose de quatre lignes. La dédicace comporte le texte suivant (« NOMEN » a du être initialement écrit « NOMEM » et la dernière barre du M a été grattée après la fonte de la cloche) :



SIT NOMEN DOMINI BENEDICTUM. GLORIA IN EXCELSIS DEO.
 JE M'APPELLE MARIE. M^R CL LAURENCIN CURE. M^R F NAUD MAIRE.
 P^{ER} PARRAIN : M^R L. BERNARD. P^{ERE} MARRAINE : M^{ME} BERGERAND FEMME BERNARD.
 D^{ME} PARRAIN : M^R J^H THIBAUD. D^{ME} MARRAINE : MAGL. MAY FEMME THIBAUD.



Descriptif de la cloche de 1715 (refondue en 1922) :

Cloche pouvant être tintée et mise en volée (la cloche est fixée sur un joug en métal par un plateau traversé par des boulons). Le cerveau comporte un rinceau (motif végétal). Le haut de la panse comporte cinq cordons entourant une dédicace. La dédicace se compose de quatre lignes. La dédicace comporte, sur une première face, le texte suivant :

✻ JE M APPELLE MARIE-JEANNE-FRANCOISE ✻
 ✻ J EUS EN 1713 ✻
 ✻ POUR MARRAINE • FRANCOISE PAUTRIEU ✻
 ✻ CURE FR • PAUTRIEU ♣ CONSUL L • ORCEL ✻

Une partie de l'histoire du village est inscrite dans le bronze !



Sur l'autre face :

✻ REFONDUE ET DOUBLEE EN 1922 ✻
 ✻ J EUS POUR MARRAINES ✻
 ✻ M^{ELLE} MARIE VACHER ET LES JEUNES FILLES DU PATRONAGE JEANNE D ARC ✻
 ✻ CURE ABBE PIERRE JALLUD ♣ MAIRE JOSEPH MENUEL ✻



La dédicace sur le bas de la panse peut se traduire par : « Je loue le vrai Dieu, j'appelle les fidèles, je rassemble les prêtres. Je pleure les défunts, je chasse l'orage, je célèbre les fêtes ».

ETAT CIVIL**Naissances :****Pablo MORENO-MORENO**

Né le 27/01/2020, fils de Nicolas MORENO-MORENO et de Sophie GONTIER

Ambre FERRARI

Née le 18/04/2020, fille de Fabien FERRARI et de Anaïs BARILLON

Noa SAUVANT

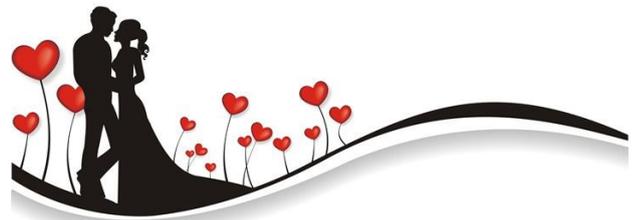
Né le 03/07/2020, fils de Benjamin SAUVANT et de Elodie REYNAUD

**Alice URBAN**

Née le 04/08/2020, fille de Antoine URBAN et de Aliaksandra NAUMENKA

Mariages :**URBAN Antoine et NAUMENKA Aliaksandra**

le 22/02/2020

**FAURE Julien et GARNIER Maëlle**

le 24/10/2020

Décès :**Simone RAMBERT, veuve DOUBLIER, le 19/01/2020****Monique GALLO, épouse MENUUEL, le 31/01/2020****Axel SHINTU, le 05/02/2020****Hélène MABILY, veuve PRAT, le 15/03/2020****André MENUUEL, le 05/05/2020****Charles BOUVET, le 23/05/2020****Ginette MATHERON, épouse CHOFRUT, le 12/11/2020****Roland DE MUYNCK, le 16/12/2020**

NUMEROS UTILES

BIEVRE ISERE COMMUNAUTE

1 Av Roland Garros — Grenoble Air Parc
38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
04 76 65 56 48

MÉDIATHÈQUE INTERCOMMUNALE DE SAINT-ETIENNE DE SAINT GEOIRS

1 route de la Daleure 38590 ST ETIENNE DE ST GEOIRS
04 76 93 94 78
mediatheque.sesg@bievre-isere.com

Horaires de la Médiathèque :

- ♦ Lundi : 10h00 - 12h00
- ♦ Mardi : 16h00 - 18h30
- ♦ Mercredi : 10h00 - 18h30
- ♦ Jeudi : 16h00 - 18h30
- ♦ Vendredi : 16h00 - 18h30
- ♦ Samedi : 10h00 - 17h00

AQUALIB (Piscine – fitness—détente)

70 Avenue Charles de Gaulle,
38260 - La Côte Saint-André
04 74 20 98 88

DECHETTERIE INTERCOMMUNALE

Route de la Frette
04 76 93 44 16

Horaires de la déchèterie :

- ♦ Lundi, jeudi : 8 h—12 h
- ♦ Mercredi, vendredi, samedi : 8 h—12 h ; 13 h 30—17 h 30 (18 h 30 l'été)

MAIRIE

375 rue Jean Bernard
38 590 - PLAN

Tel : 04 76 65 59 31

Mel : plan.38590@wanadoo.fr

Web : www.mairie-plan.fr

HORAIRES D'OUVERTURE :

Lundi : 9 h -11 h

Mercredi : 8 h 30 -11 h 30

Vendredi : 8 h 30 -12 h

MAISON DES SERVICES PUBLICS ET DE L'EMPLOI

24 avenue Jongkind
38260 – La Côte Saint-André
04 74 20 31 57
mSP@bievre-isere.com

Horaires

- ♦ Du Lundi au Jeudi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 – 17h00
- ♦ Vendredi : 9h00 - 12h00 ; 13h30 – 16h30

ASSOCIATION ADMR SILLANS PLAN

Contact sur Plan :

MC BUISSON : 06 83 21 79 29

313, rue de la République
38590—SILLANS
04 76 37 15 39

Permanences :

- ♦ Lundi : 9h00 - 12h00
- ♦ Vendredi : 15h00 -18h00

NUMEROS D'URGENCE

Samu	15
Gendarmerie	17 / 04 76 93 50 17
Pompiers	18
Centre antipoison	04 72 11 69 11
Urgence eau	04 74 20 86 73

